

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 814 rendant exécutoire délibération n° 199/6°L du 20 mai 1965 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements de crédits du budget du Service local, exercice.

n° 814

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mai 1965

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 199/6 L du 20 mai 1965 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements de crédits du budget du service local , exercice 1964.